

Mineurs non accompagnés et radicalisation sont aujourd'hui les grands enjeux de la prévention spécialisée »

Publié le 18/06/2019 • Par Rouja Lazarova • dans : [Actu prévention sécurité](#), France



SG-CIPDR

Dans un entretien à la Gazette, la présidente du Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), Anne-Marie Fauvet, réagit au soutien exprimé le 14 juin par le secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, Adrien Taquet, alors que la prév', qui a connu des années sombres, sort de l'ombre notamment avec la Stratégie pauvreté, qui lui reconnaît les compétences sur les publics des décrocheurs. Elle relève également le défi posé par les Mineurs non accompagnés.

Alors que le gouvernement affiche son intention de réinvestir le terrain de la prévention spécialisée, la présidente du CNLAPS réagit et passe en revue les défis à relever pour les éducateurs de rue.

La présence du secrétaire d'Etat à vos journées interinstitutionnelles du 14 juin marque-t-elle un signal en direction de la prévention spécialisée ?

C'est intéressant qu'il soit venu. Il a passé un message. Sa présence rattache la prévention spécialisée au champ de la protection de l'enfance et c'est d'autant plus important qu'on vit un passage en métropole depuis la loi NOTRe. Elle illustre également le travail qu'on mène avec ses services sur les sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), sur les Mineurs non accompagnés (MNA).

On peut évidemment demander plus, mais ce qui est intéressant, c'est la contractualisation qu'il y a derrière. Puis, ce ne sera pas du saupoudrage, [ces](#)

[subventions permettront de créer des postes ciblés notamment sur les quartiers de reconquête républicaine.](#)

Quels sont les défis à relever par la prévention spécialisée dans le cadre de son transfert des départements aux métropoles ?

Il y a d'abord le défi d'acculturation. Il faut que les équipes de la prèsv s'acculturent à celles de la métropole et vis versa. La métropole doit intégrer le cadre d'intervention de la prévention spécialisée, le fait qu'elle est une mission de la protection de l'enfance. De son côté, la prèsv doit s'adapter à la métropole et travailler davantage sur la dimension territoriale. Les éducateurs doivent être de plus en plus attentifs à la question du développement social local.

Enfin, les départements restent chefs de file dans le domaine de la protection de l'enfance et pilotent son schéma départemental. Il en résulte une triangulation. Comment vont s'articuler les trois acteurs ? Avec le passage à la métropole, la prèsv voit se poser la question des territoires ruraux, remise sur le devant de la scène par les gilets jaunes. C'est un domaine d'intervention relativement nouveau.

Quels sont les enjeux actuels pour la prévention spécialisée ?

Le premier, c'est le phénomène des MNA, qui ne va pas s'arrêter. La problématique est complexe. Parmi les MNA, beaucoup sont très dynamiques, ont une vraie volonté de s'intégrer. Mais il y en a aussi qui sont victimes de réseaux, qui tombent dans criminalité, c'est sur eux que nous sommes inquiets.

Nous devons réinterroger notre prise en charge en général. Nos clubs gèrent par exemple de l'hébergement pour les MNA. Cela amène de nouvelles pratiques. Plus généralement, quels partenariats lier avec l'Etat et les collectivités pour essayer d'assurer la meilleure qualité à l'intervention sur ce public ? Derrière ces questions, les dépenses continuent à grimper. Face aux MNA, les départements ne doivent pas mettre en difficulté les autres missions de la protection de l'enfance au risque d'alimenter les extrêmes qui diront : on enlève aux Français pour donner aux étrangers. Les MNA nous interrogent sur notre accompagnement éducatif, mais c'est surtout une question éminemment politique.

L'autre enjeu, c'est de poursuivre le travail avec l'Etat sur la radicalisation. Il s'est passé la même chose dans ce domaine que pour le MNA – l'Etat a reconnu notre expertise, car nous sommes auprès de ces publics, et nous avons été sollicités. Mais c'est surtout un travail sur les radicalités que nous promovons.

TRAVAIL SOCIAL

L'Etat réaffirme son soutien à la prévention spécialisée

Rouja Lazarova | Actu experts prévention sécurité | France | Publié le 17/06/2019

La journée nationale interinstitutionnelle organisée le 14 juin par le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), a donné l'occasion au secrétaire d'Etat Adrien Taquet et au délégué interministériel à la pauvreté, Olivier Noblecourt, d'exprimer le récent soutien de l'Etat à cette politique publique et à son ancrage dans la protection de l'enfance.



« C'était important pour moi d'être là aujourd'hui ». D'emblée, Adrien Taquet, veut rassurer.

Devant une salle où étaient réunis le 14 juin une soixantaine d'éducateurs de rue et de responsables de club de prévention, le secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance est venu ouvrir une journée nationale interinstitutionnelle organisée par le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), en partenariat avec le ministère des solidarités et de la santé, le Commissariat général à l'égalité des territoires et la Direction générale de la cohésion sociale.

« La prévention spécialisée est bien souvent la dernière main tendue à des jeunes rétifs à tout accompagnement institutionnalisé », a-t-il rappelé, avant d'assumer « le droit moral » de l'Etat de reconnaître et de soutenir ces éducateurs de rue qui vont auprès d'une jeunesse en perte de repères, exclue de la société, parfois violente, parfois se mettant en danger. Une reconnaissance bienvenue de ces acteurs essentiels de la cohésion sociale, malmenés ces dernières années par les coupes budgétaires imposées par de nombreux départements.

- [La prévention spécialisée entre en convalescence](#) ^[1]

Réaffirmer la place de la « prév » au sein de la protection de l'enfance

Confondue à tort avec la médiation sociale ou considérée comme un instrument de la politique de la ville, la prévention spécialisée a été largement sollicitée ces dernières années dans la lutte contre la délinquance ou la radicalisation. Face à cette identité multiple, Adrien Taquet a souhaité la replacer « au cœur de la protection de l'enfance », sans pour autant nier ses capacités à répondre à des « objectifs circonstanciés ». Il a rappelé le contexte : le transfert de cette compétence des départements aux métropoles (sauf en Loire-Atlantique), qui comporte précisément le risque de diluer encore sa mission première, et a appelé à une « clarification des règles de pilotage ».

Réinvestissement de l'Etat

Le délégué interministériel à la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, Olivier Noblecourt, est également venu réaffirmer le soutien de l'Etat.

La prévention spécialisée est identifiée dans sa stratégie pauvreté comme le moyen de repérer et remobiliser les jeunes en risque d'exclusion, notamment les fameux NEETS, ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation. Dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les départements, elle bénéficie de crédits dédiés à la hauteur de 5 millions d'euros par an qui pourront avoir un effet levier – les départements qui montent des projets dans le domaine peuvent concourir auprès de la partie libre du fonds de contractualisation, qui représente 20 M€. « L'Etat souhaite réinvestir cette politique publique », a martelé Olivier Noblecourt. Il a cité plusieurs mesures en direction de la jeunesse, par exemple les 48 M€ supplémentaires pour les PACEA (Parcours contractualisés vers l'emploi et l'autonomie) ou l'appel à projet « Repérer et mobiliser les publics invisibles », dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences.

« [L'ouverture du futur Revenu universel d'activité aux moins de 25 ans est embarquée dans la concertation.](#) ^[2] C'est une grande avancée », a-t-il estimé. Enfin, il a souhaité « retourner voir » les 14 départements où il n'y a plus de prévention spécialisée, pour les inciter à « recréer une offre » sur leur territoire.

En réponse, la présidente du CNLAPS, Anne-Marie Fauvet, a insisté sur le partenariat entre le Comité et différents ministères et sur le fait qu'un acteur seul ne peut pas répondre à la problématique complexe des jeunes. « Nos clubs conduisent des expérimentations, notamment pour la prise en charge de sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de mineurs non-accompagnés (MNA). L'Etat peut nous aider à les essayer », a-t-elle revendiqué.

- [La prévention spécialisée face aux mineurs non accompagnés](#) ^[3]

Elle est également revenue sur le « aller vers », la base du travail de la prévention spécialisée. « L'Etat s'empare de cette notion. D'autres questions se posent à nous cependant : comment faire venir ? Comment créer le désir chez ces jeunes ? Il ne faut pas que le « aller vers » se transforme en dispositif ».

Le reste de la journée nationale interinstitutionnelle a été consacrée aux questions prégnantes et actuelles de la prévention spécialisée. Comment évoluent les espaces où elle intervient, notamment avec l'irruption des réseaux sociaux où les jeunes sont présents – et un des principes de l'éducation spécialisée est d'aller au contact des jeunes là où ils se trouvent – et comment développer une posture éducative virtuelle ? Faut-il investir et comment les centres villes et les territoires ruraux ? Comment assurer une présence éducative auprès de tous les jeunes, les MNA, ou alors les jeunes filles victimes du michetonnage ? Comment répondre à la radicalisation violente ? Autant d'interrogations qui traversent la prév' dans ses missions au quotidien.